



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2026

[Point 3 a)]

Programme 10 Commerce et développement

1. À sa 11^e séance, le 19 mai 2025, le Comité a examiné le programme 10 (Commerce et développement) (projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024) [[A/80/6 \(Sect. 12\)](#) et [A/80/6 \(Sect. 13\)](#)].

Débat

2. Les délégations se sont félicitées de la présentation du projet de plan-programme et des informations relatives à l'exécution du programme. Plusieurs d'entre elles ont souligné l'importance des travaux de la CNUCED et du Centre du commerce international (ITC) et exprimé leur soutien au projet de plan-programme.

3. On a estimé que la CNUCED jouait un rôle capital dans la gouvernance économique mondiale, en particulier en renforçant la voix et la participation des pays en développement dans la prise de décisions mondiale sur les questions commerciales et en fournissant des analyses des données et l'assistance technique pour que ces pays puissent prendre part à une économie mondiale plus équitable et plus productive et en tirer parti afin de réaliser les objectifs de développement durable.

4. L'importance des ateliers régionaux et des rapports phares de la CNUCED, qui restaient des outils indispensables pour les pays en développement et servaient de référence mondiale pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, a été soulignée. Les délégations ont réaffirmé leur attachement aux grands domaines d'action de la CNUCED et remercié celle-ci de l'appui qu'elle continuait



de prêter aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à d'autres économies vulnérables, y compris les pays à revenu intermédiaire.

5. Une délégation s'est félicitée des consultations intergouvernementales tenues à Genève sur le projet de plan-programme pour 2026 de la CNUCED. Elle a estimé que le principe fondamental régissant les activités de la CNUCED devait être une approche constructive et dépolitisée, en particulier dans le contexte de la seizième conférence quadriennale lors de laquelle le nouveau mandat quadriennal serait adopté. Elle a pris note avec satisfaction des travaux menés par la CNUCED sur l'intégration régionale et a indiqué que l'intégration régionale permettrait à beaucoup de pays d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. La CNUCED a été invitée à coopérer plus activement avec les organisations et associations régionales. La libéralisation du commerce et la réduction des obstacles non tarifaires et bureaucratiques seraient des plus bénéfiques pour les pays qui pouvaient commercialiser des produits à forte valeur ajoutée. La délégation a estimé qu'il était nécessaire que la CNUCED aide les pays en développement à mettre au point leurs propres technologies et à développer leurs secteurs d'innovation.

6. Dans le contexte de l'Initiative ONU80, on a demandé quelle serait la contribution de la CNUCED au cours des quatre prochaines années et dans quels domaines la CNUCED pourrait apporter la meilleure valeur ajoutée. Une autre délégation a demandé comment la CNUCED envisageait de se coordonner avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Département des affaires économiques et sociales pour soutenir les pays les moins avancés. Elle a indiqué que son pays était convaincu que la CNUCED traverserait judicieusement les périodes difficiles et entreprendrait les réformes nécessaires, notamment dans le cadre de l'Initiative ONU80.

7. Une délégation a indiqué que les priorités de la politique de développement de son pays étaient notamment la lutte contre la faim, la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement et une transition juste vers des écosystèmes durables, c'est-à-dire écologiquement, socialement et économiquement viables. Elle a estimé que la CNUCED était un partenaire important, car elle apportait de nouvelles informations, conseillait les pays sur les stratégies et politiques économiques et commerciales à adopter, contribuait à réduire les obstacles au commerce et à les rendre plus faciles à franchir et favorisait l'intégration économique régionale.

8. Une délégation a estimé qu'il fallait examiner les doubles emplois dans le plan-programme de la CNUCED. Il a été souligné que la CNUCED avait un sous-programme entier consacré à l'Afrique et aux pays les moins avancés alors qu'il existait des programmes entiers consacrés à l'Afrique (programme 9) et aux pays les moins avancés (programme 8). Il a été estimé que les activités relevant du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) empiétaient sur le rôle global du Département des affaires économiques et sociales en matière de développement. Un examen et l'élimination ou la réduction des doubles emplois ont été demandés.

9. Une délégation a fait valoir que le libre-échange était d'une importance capitale pour le développement économique des pays en développement et a souligné que son pays soutenait fermement le système commercial multilatéral mondial. Elle a noté que la CNUCED s'employait résolument à défendre les intérêts des pays en développement, contribuait beaucoup à la promotion du commerce et du développement dans les pays en développement et à la facilitation du dialogue Nord-Sud et servait d'instance de réflexion pour les pays en développement et de réservoir d'idées pour le monde du Sud. Elle a indiqué que son pays et la CNUCED

entretenaient de bonnes relations et menaient une coopération fructueuse dans les domaines du commerce et de l'investissement. Elle a exprimé l'espoir que la CNUCED continuerait de se concentrer sur ses trois grands domaines d'action et de promouvoir la croissance du commerce et le développement économique dans tous les États Membres, en particulier les pays en développement, en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Une délégation a demandé des informations sur la manière dont la CNUCED et l'ITC appliquaient les cadres de gestion axée sur les résultats avec des indicateurs stratégiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais. Elle a indiqué que ces informations aideraient les États Membres à mieux évaluer l'efficacité des programmes.

11. À propos du paragraphe 12.5, on a demandé comment la CNUCED comptait atteindre l'objectif consistant à transformer le multilatéralisme malgré une claire divergence de vues sur la question. Une autre délégation s'est félicitée des efforts déployés par la CNUCED pour renforcer le multilatéralisme.

12. Une délégation a souligné que le projet de plan-programme de la CNUCED ne mentionnait pas les effets préjudiciables des mesures coercitives unilatérales sur le commerce mondial et le développement. La CNUCED a été invitée à prêter dûment attention à cette question. On a estimé qu'il n'était pas possible de garantir un commerce mondial résilient et inclusif lorsque des pays imposaient en matière de commerce des restrictions unilatérales qui étaient contraires aux normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La délégation a déclaré que les restrictions financières et économiques imposées par certains pays développés entravaient l'accès des pays en développement et des pays les moins avancés aux denrées alimentaires, aux engrais et aux médicaments vitaux, ce qui compliquait la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 2 et 3. Une autre délégation a estimé que la CNUCED devait intensifier ses travaux d'évaluation des effets des mesures économiques, financières et commerciales multilatérales, et a souligné que cette évaluation devrait faire l'objet de rapports détaillés et être facilitée par une plateforme de dialogue sur les répercussions préjudiciables de ces mesures.

13. Une délégation a indiqué que son pays était préoccupé par certains éléments du projet de plan-programme de la CNUCED qui avaient trait aux changements climatiques et au commerce. Les considérations environnementales étaient certes importantes, mais la politique commerciale ne devrait pas être subordonnée aux cadres climatiques multilatéraux, et les pays devaient conserver leur autorité souveraine sur les priorités commerciales et économiques nationales. La délégation a souligné que son pays préférerait une formulation qui tienne compte du caractère complémentaire des politiques commerciales et environnementales sans prescrire des lignes de conduite. Une autre délégation a engagé la CNUCED à faire preuve d'une plus grande prudence en ce qui concerne les questions climatiques et a estimé qu'il fallait accorder une attention prioritaire aux effets des changements climatiques sur le commerce et le développement. À son avis, la CNUCED devait se concentrer sur les aspects économiques et commerciaux de l'économie verte, en particulier sur le renforcement de la résilience des chaînes de production et de valeur face aux changements climatiques, et sur les risques liés au protectionnisme écologique et au protectionnisme dans le commerce mondial et leurs répercussions sur les pays en développement.

14. Compte tenu des problèmes mondiaux actuels, notamment le surendettement, le ralentissement de la croissance et les divers chocs économiques, une délégation s'est félicitée que la CNUCED s'attache à aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. Elle a indiqué que son pays était conscient du rôle important que le commerce pouvait jouer pour stimuler la croissance et la création de

richesses et s'est félicitée des travaux menés par la CNUCED sur le renforcement des capacités productives et la diversification économique.

15. Une délégation a souligné l'importance de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et de la seizième conférence quadriennale de la CNUCED, événements qui offraient l'occasion cruciale de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable. Une autre délégation a pris note des travaux qui se poursuivaient en vue de l'adoption d'un nouveau mandat à la seizième conférence quadriennale, et a assuré à la CNUCED que son pays appuierait sans faille les travaux de la conférence quadriennale et les décisions prises à cette occasion.

16. Une délégation a estimé que le commerce ouvert, équitable et prévisible était un facteur essentiel de développement économique et qu'au cours des 30 dernières années, il avait permis de sortir un milliard de personnes de la pauvreté. Elle s'est félicitée de l'attention portée par la CNUCED au commerce et à l'investissement numériques, qui ouvriraient certainement des perspectives économiques, surtout dans les pays en développement, en particulier pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et les commerçantes, et de la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du projet de plan-programme. Elle a pris note avec satisfaction de l'accent mis sur l'investissement dans le plan-programme de la CNUCED et a exprimé l'espoir de voir les États Membres s'employer à incorporer l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement, qui générerait d'importants avantages économiques pour les pays en développement. Une autre délégation a salué les activités menées par la CNUCED avec l'OMC pour faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral.

17. En ce qui concerne le résultat 1 du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement), le travail effectué par la CNUCED pour aider à la mise en place de mesures de politique industrielle en Amérique latine a été accueilli avec satisfaction et des précisions ont été demandées sur le concept de réseaux politiques informels. Une autre délégation a pris note avec intérêt des travaux de la CNUCED sur la vulnérabilité liée à l'endettement et la capacité d'endettement soutenable et sur l'amélioration de la transparence des données sur la dette. Elle a souligné que son pays insistait depuis longtemps sur l'importance de la responsabilité et de la transparence budgétaires pour ce qui est de soutenir une croissance économique durable. Une autre délégation a reconnu les difficultés importantes posées par la vulnérabilité liée à l'endettement et les changements climatiques alors que les pays en développement s'employaient à effectuer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

18. Une délégation a estimé qu'il fallait accorder une plus grande attention et davantage de ressources au sous-programme 1, étant donné l'importance capitale des activités transversales menées dans le cadre de celui-ci pour aider les pays en développement à faire face aux problèmes mondiaux complexes. À propos du tableau 12.6, elle a demandé pourquoi le nombre d'activités prévues pour les produits 16 et 19 avait été réduit, passant de 5 en 2025 à 2 en 2026 et de 5 en 2025 à 3 en 2026, respectivement. Elle a estimé que ces réductions étaient préoccupantes et s'accordaient mal avec les priorités mondiales en matière de développement, et que ces activités devaient faire l'objet d'une attention accrue ou être au moins maintenues au même niveau et non réduites.

19. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Investissement et entreprises), une délégation s'est félicitée de l'accent mis par la CNUCED sur la facilitation de l'investissement et le développement des entreprises et a noté que l'accent mis sur les outils d'administration numérique visant à simplifier les procédures administratives allait dans le sens des priorités de son pays, à savoir l'amélioration de la conjoncture

économique grâce à la transparence et à l'efficacité. Une autre délégation a noté que le développement de l'investissement et des entreprises entrerait dans le mandat de la CNUCED et estimé que les publications analytiques et les conférences portant sur ces questions demeuraient des sources d'information importantes pour la prise de décisions.

20. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Commerce international et produits de base), une délégation a noté que dans le tableau 12.12, le nombre d'activités prévues pour le produit 18 passait de 6 en 2025 à 5 en 2026. Elle a souligné la complexité des négociations commerciales et le besoin pressant d'un soutien adapté, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés et les pays en développement, et a exprimé l'espoir de voir ces activités se développer. Il a été noté que la réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable n'était pas prévue pour 2026 malgré son importance pour les pays en développement riches en ressources naturelles. Au vu des tendances susmentionnées, la CNUCED a été invitée à prendre en compte l'évolution des besoins et des aspirations du monde du Sud pour exécuter des activités de coopération technique et des travaux analytiques solides, inclusifs et axés sur les données.

21. Une délégation a demandé un complément d'information sur les projets sur le terrain et les projets de coopération technique de la CNUCED dans les domaines de la facilitation du commerce et de la gestion de la dette, notamment le Système douanier automatisé et le Système de gestion et d'analyse de la dette, et sur l'exécution prévue de ces deux projets en 2026.

22. La CNUCED a été invitée à renforcer sa contribution aux travaux du Comité des politiques de développement et à collaborer étroitement avec le groupe d'experts chargé d'élaborer des critères allant au-delà du produit intérieur brut et le groupe consultatif d'experts sur les minéraux critiques.

23. En ce qui concerne le sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations), une délégation a salué le travail effectué par l'ITC sur le commerce numérique et les activités menées par le Centre pour permettre aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises d'adopter les technologies numériques. Une autre délégation a estimé qu'il fallait mettre en place des programmes d'assistance technique en matière de formation du personnel aux fins de l'élaboration d'initiatives relatives au commerce et à l'entrepreneuriat international au profit des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Elle s'est félicitée de l'attention portée par l'ITC sur les pays les moins avancés et les pays en transition économique, et a encouragé le Centre à collaborer plus activement avec les institutions responsables de la prise de décisions, notamment en mettant en place des programmes de perfectionnement du personnel, au profit indirect des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. On a estimé que la mention du Pacte pour l'avenir devrait être supprimée étant donné que ce document n'avait pas fait l'objet d'un consensus. À cet égard, on a proposé d'utiliser plutôt des termes du Programme d'action d'Addis-Abeba. Au sujet du paragraphe 13.10, la délégation a indiqué que son pays n'était pas favorable à une réforme des régimes de marchés publics visant à prendre en compte les questions de genre, et que les considérations économiques, et non les questions de genre, devraient jouer un rôle déterminant dans la passation des marchés publics.

24. Une délégation a dit espérer que l'ITC continuerait de renforcer sa coopération en matière d'aide au commerce avec les pays en développement et les pays en transition économique et aiderait les pays en développement à accroître leurs exportations et à améliorer leurs importations. Elle a indiqué que son pays continuerait de soutenir divers aspects des activités de l'ITC, notamment la

coopération économique et commerciale et le renforcement des capacités dans les pays en développement visant à soutenir le développement économique et social et la réalisation des objectifs de développement durable. Une autre délégation s'est félicitée de l'attention portée par l'ITC sur les femmes et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

25. Une délégation s'est déclarée vivement préoccupée par les informations faisant état d'abus, de harcèlement et de discrimination au sein de l'ITC. Elle s'est félicitée que des mesures sérieuses aient été prises par la direction de l'ITC en réponse à ces informations et a souligné que la transparence continuerait de jouer un rôle déterminant. Elle a indiqué que son pays suivrait les progrès faits par l'ITC et qu'il demandait à voir des résultats tangibles dans le traitement des causes sous-jacentes de tout abus, harcèlement et discrimination.

Conclusions et recommandations

26. **Le Comité a recommandé que, à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée ou sa grande commission ou ses grandes commissions concernées examinent, conformément à la résolution 79/247, le plan-programme du programme 10 (Commerce et développement) du projet de budget-programme pour 2026, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ».**
